



Avec le 79



LE TERRE-NEUVA

Organe de la Société des Œuvres de Mer

Rédaction : Maison de Famille des Œuvres de Mer — Saint-Pierre et Miquelon

LE PORT DE SAINT-PIERRE et son aménagement

Nous avons déjà entretenu nos lecteurs de cette importante question. Elle domine et commande l'industrie de la Grande Pêche. Des décisions qui seront prises, et de la façon dont elles seront suivies d'effet, dépend l'avenir de cette industrie. Son existence même est en jeu; tout retard aggrave une situation qui est déjà préoccupante.

Il y a donc lieu de revenir sur ce sujet et de l'examiner avec toute l'attention qu'il mérite.

Ceci est d'autant plus nécessaire que l'évolution qui s'était affirmée en 1926 dans les armements, s'est poursuivie cette année: Le nombre des chalutiers à vapeur qui était de 26 en 1925, et de 38 en 1926, atteint en 1927 le chiffre de 47. Cependant, les ressources du port de St-Pierre sont tout aussi inexistantes que dans le passé, et l'on peut dire que la situation est devenue plus critique, d'autant plus critique, que cette progression des chalutiers se produit au moment même où la surabondance des pêches norvégiennes avilit les cours, dans des proportions inquiétantes.

Cependant des améliorations importantes du port ont été décidées, les marchés, passés, les travaux commencés.

Nous n'avons pas à discuter ici l'ordre dans lequel ils ont été entrepris. C'est pour nous chose secondaire. Ce que nous pouvons dire, c'est que la réfection de la chaussée de l'Ile aux Moules, et la réfection du Quai de la Douane n'apportent par eux-mêmes aucune amélioration aux conditions dans lesquelles peuvent s'exercer les opérations commerciales des navires de pêche.

Et cependant, nous avons été menacés d'une suspension de travaux!

Que s'est-il donc passé?

Comme toujours, des divergences de vues en matière financière!

Il y a eu désaccord entre la Société Générale d'Entreprises, concessionnaire des travaux, et la Colonie. Par ailleurs, l'accord ne semble pas parfait entre l'Etat, la Colonie et l'Armement, en ce qui concerne l'opportunité des travaux, et surtout leur règlement financier. La Colonie comme les Pouvoirs Publics désireraient bien contribuer le moins possible aux inévitables frais qu'ils entraînent!

Les difficultés entre la Société d'Entreprises et la Colonie sont d'ordre technique. Il n'est malheureusement pas douteux qu'il y ait dans le cahier des charges de la Société concessionnaire des erreurs flagrantes. Il y a eu des surprises: on a trouvé le roc là où l'on avait annoncé de la vase, etc... Bref,

des difficultés sérieuses et imprévues se sont produites. Mais, ce sont là erreurs d'ordre technique. Elles sont très regrettées puisqu'elles entraînent nécessairement des frais supplémentaires, mais elles sont réparables, et elles doivent être réparées étant donnée l'importance des intérêts en présence.

* *

Les divergences de vue entre l'Etat, la Colonie et l'Armement nous paraissent plus graves parce qu'elles touchent à des questions de principe.

C'est de la prospérité du commerce et de l'industrie que l'Etat tire le plus clair de ses ressources, nul ne le conteste; mais, on conçoit que les préoccupations d'ordre financier du Gouvernement puissent, sinon excuser, du moins expliquer son peu d'empressement en ce qui concerne Saint-Pierre.

Le point de vue de la Colonie, s'explique plus difficilement; on pourrait dire qu'il ne s'explique pas du tout.

L'opinion publique à Saint-Pierre, ou tout au moins une partie de l'opinion publique, serait opposée à toute dépense: Le port tel qu'il est, prétendrait-on, suffit aux besoins de l'exportation Saint-Pierraise; il appartient à l'armement métropolitain de financer les travaux nécessaires à ses besoins!

Cette conception est un peu sommaire.

L'apport des petits pêcheurs est, par lui-même, tout à fait insuffisant pour faire vivre Saint-Pierre, dont le seul élément de prospérité durable a toujours été la pêche métropolitaine, représentée aujourd'hui dans la Colonie par les chalutiers à vapeur.

Aurait-on perdu le souvenir à Saint-Pierre de l'ère de prospérité de la Colonie à l'époque des goëlettes, c'est-à-dire à l'époque où il y avait harmonie entre les ressources du port et les besoins de l'armement?

Sans doute Saint-Pierre a-t-il bénéficié depuis quelques années de très importantes sources de revenus, tout à fait imprévus d'ailleurs. Mais combien de temps ce courant d'affaires durera-t-il? N'est-il pas déjà sensiblement réduit?

L'existence, elle-même, de ce courant d'affaires suffit à souligner qu'un port n'est pas, n'a jamais été, ne peut pas être exclusivement un centre d'exportation des produits de la localité.

Un port est d'abord un abri pour les navires; un abri dans lequel peuvent s'opérer facilement toutes opérations commerciales, c'est-à-dire un abri relié par les moyens les plus perfectionnés, au plus grand nombre de centres de production possibles.

Et c'est ainsi que le port devient pour les résidents non pas un centre de production, mais un centre d'affaires, un centre Commercial.

Les résidents sont intéressés, au moins autant que les navigateurs, au développement du port, c'est-à-dire au perfectionnement de son aménagement et de son outillage.

La contribution de la Colonie est donc logique et équitable. C'est en outre pour elle un excellent placement de ses deniers, et un placement dont elle conserve le contrôle. Le bas de laine est un moyen; il n'est pas une fin. L'argent qui ne travaille pas se volatilise, plus ou moins rapidement, mais sûrement.

Toute la question, pour la Colonie, est donc d'apprecier si l'industrie de la Grande Pêche présente des perspectives d'avenir suffisantes pour justifier un effort financier de sa part!

KERMORUS.

(A suivre)

Des observations... qui n'ont rien d'astronomique!

On vous a suffisamment parlé ici des observations astronomiques. Le soleil et les étoiles du ciel sont bien utiles, mais il ne faut pas oublier d'observer ce qui se passe sur la terre, ou plus exactement dans la mer. Ceci aussi est très utile; au moins pour celui qui veut remplir ses cales, et c'est, je crois, le but que vous poursuivez tous.

Comme tous les êtres vivants, la morue a des besoins; ils sont impératifs, et régis par des lois à peu près immuables; elle a aussi des préférences, celles-ci ne sont pas impératives et n'entraînent que des habitudes.

La connaissance et l'étude de ces lois et de ces habitudes sont à la fois utiles et intéressantes. Elles ne peuvent découler que d'observations multiples intelligemment recueillies, méthodiquement rapprochées les unes des autres, et soigneusement situées dans leur cadre, en tenant compte des circonstances de temps et de lieu.

On peut voir au Musée de Dublin, une baudroie encore gonflée d'une énorme morue qu'elle avait avalée; dans l'estomac de la morue il y a deux gros harengs; dans chaque hareng, plusieurs sprats; dans chaque sprat, un mélange compact de crustacés minuscules, d'algues, de plankton varié. Et depuis le plankton jusqu'à la morue, les formes et les tissus des animaux et des algues sont si bien conservés que les opérations successives ont séparé en moins de 30 minutes.

Vous n'êtes jamais allé au musée de Dublin, me direz-vous, et vous n'avez pas vu la baudroie phénomène en question. Ce qui se passe dans les eaux de la mer d'Irlande se passe journallement dans les eaux

de Terre-Neuve.

La voracité de la morue est légendaire, vous savez qu'il lui arrive d'avaler des bulots entiers, et l'acidité de ses sucs gastriques est telle, que l'on peut retrouver dans son estomac des bulots dont la coquille est déjà transformée en matière gélatineuse, alors que l'animal qui est à l'intérieur est encore vivant. Tous ces phénomènes sont à observer; il y a lieu de les noter et de les transmettre, soit au représentant de l'Office des Pêches, soit au capitaine du navire-hôpital qui les lui remettra.

Il ne s'agit pas de transformer votre navire en laboratoire; il s'agit simplement, pour les capitaines, sans arrêter en quoi que ce soit le travail du poisson, d'ouvrir les yeux et le moment venu de confisquer une morue pour examiner tranquillement et attentivement le contenu de son estomac.

Vous pouvez être certain qu'il y a une relation entre ce contenu et l'abondance de la pêche, et la nature du fond et la richesse des eaux, et leur température.

Pendant la campagne 1925, un capitaine nous signalait avoir fait depuis quelques jours une pêche très abondante; et toutes les morues qu'il ramenait à bord avaient l'estomac vide.

Le lendemain, à quarante milles plus loin, un autre capitaine nous signalait faire une pêche très médiocre, sinon franchement mauvaise, et cependant les quelques morues pêchées avaient l'estomac abondamment rempli.

Si l'une ni l'autre de ces observations, n'offre par elle-même un caractère vraiment sensationnel, et cependant leur rapprochement constitue un curieux phénomène qui paraît à priori, paradoxal.

Ce sont précisément ces rapprochements qui sont à la fois utiles et intéressants; il convient de les faire si l'on veut progresser!

Je n'ai pas la prétention de vous donner l'explication du phénomène, mais ne convient-il pas de tenir compte dans la circonsistance de l'obligation du frai, qui n'est qu'une manifestation de l'instinct de la conservation de l'espèce?

Les femelles, qui sont beaucoup plus nombreuses que les mâles, ne mangent pas avant et pendant la ponte: c'est une période de voracité contrariée, qui appelle naturellement une période de voracité compensatrice.

De tout cela, nous ne savons à peu près rien; et voilà pourquoi des observations attentives sont nécessaires.

L'étude de tous les phénomènes concernant le poisson fait l'objet d'efforts convergents dans les différents Pays; et notre Office scientifique des Pêches, travaille en liaison avec le service des Pêches du Gouvernement Canadien, et le service similaire des Etats-Unis.

animal, dont le nom propre ne l'est pas assez pour être prononcé dans une société respectable.

Comme il est bien plus homme, et surtout bien plus chrétien, celui qui sait respecter son corps, observant ainsi les lois de DIEU et celles de la saine raison!

J. CARDINAL.

EN TOURNANT MON FILM

Plus d'un lecteur du *Terre-Neuva* a peut-être pensé en voyant défiler des articles sur les Commandements de DIEU: "Oh! sûr qu'il n'y aura rien sur le sixième? c'est une question trop délicate, ça deviendrait scabreux!"

Et pourquoi pas? Si toute vérité n'est pas toujours bonne à dire, celle-ci l'est éminemment; car faute de la connaître et de la mettre en pratique, des milliers de malheureux râlent sur un lit d'hôpital ou se tordent dans les flammes de l'enfer. L'hôpital, l'enfer, visions peu intéressantes certes, mais qui ne sont pas faites pour servir d'épouvantail aux moineaux

ni aux gosses, car ce sont des réalités bien concrètes et hélas! aussi bien terribles!

Donc, mes chers marins, il ne s'agit pas de proclamer qu'il faut que jeunesse se passe, et profiter de cet axiome pour s'autoriser toutes les sortes et toutes les turpitudes. Vous savez que de telles actions sont dignes tout au plus, d'un

La comme dans les Pays du Nord de l'Europe, les recherches se poursuivent au moyen de poisons marqués.

Un lot de poissons est pris à un endroit connu; chacun d'eux est mesuré, pesé et marqué d'une étiquette ou d'un anneau numéroté, puis rejeté à la mer au même endroit.

Les pêcheurs de la côte sont invités, moyennant récompense, à prévenir le Comité d'Etudes, toutes les fois qu'ils capturent dans leurs filets l'un de ces poissons, et à le lui remettre.

Il est ainsi, sinon facile, du moins possible de suivre les déplacements et le développement des espèces.

Le chalutier *Elisabeth-Marie* a pêché le 18 Juin 1926 au sud de l'île au Sable, par 43° 45' N et 60° 15' W un colin marqué d'un anneau à la queue. Cet anneau portait l'inscription (probablement américaine) U. S. B. F. 3242.

Le Capitaine de l'*Elisabeth-Marie*, a remis l'anneau en question à la Ville d'*Ys*, mais n'a pu fournir aucun renseignement sur le poisson. Il ignorait certainement l'existence de recherches de ce genre, et c'est pourquoi nous pensons utile de vous en parler aujourd'hui.

Si l'un de vous, faisait un jour pareille trouvaille dans ses filets, il lui faudrait réclamer la prime promise à leurs informateurs par les Offices Scientifiques, et pour cela noter soigneusement la date et le lieu de capture; par ailleurs le poids exact et les dimensions du poisson capturé.

Bien entendu, il ne conviendrait pas de trancher ce poisson et de le mettre dans la cage avec les autres. Il y aurait lieu, si la chose est possible, de le conserver intact dans l'alcool ou la saumure, puis de le remettre soit au représentant de l'Office des Pêches, soit au navire-hôpital qui le lui ferait parvenir.

*

Vous avez pour la plupart l'esprit d'observation extrêmement développé. Vous faites beaucoup de remarques, mais vous ne saisissez pas toujours l'intérêt qu'elles peuvent présenter et vous les conservez pour vous seul. C'est une erreur, faites savoir tout ce que vous avez été à même de voir et de constater, et vous apporterez ainsi votre contribution à une étude dont les progrès vous intéressent directement.

K. PELAN.

Echos de 'chez nous'

RÉGION DE ST-MALO

SAINT-MALO

NOCES D'OR — M. et Mme Saint-Mieux viennent de célébrer leurs noces d'or.

A cette occasion, une messe a été célébrée à leur intention en l'église cathédrale, cérémonie toute intime à laquelle assistaient les enfants, petits-enfants et parents des vénérables époux, auxquels s'étaient joints quelques amis.

Après la messe, le chanoine, curé-archiprêtre de la cathédrale, prononça une vibrante et délicate allocution à l'adresse de ses vénérables paroissiens.

Il loua les vertus chrétiennes de M. et Mme Saint-Mieux, leur vie toute d'honneur et si fertile en bonnes œuvres.

UNE VOITURE PASSE SUR UN BÉBÉ

La voiture d'un boulanger a renversé un bébé de 2 ans, la petite Angèle Biondi, dont les parents, sujets italiens, demeurent villa «Simple-Abri», Boulevard Gambetta.

Les roues ont passé sur le corps de l'enfant, lui occasionnant des contusions abdominales.

La pauvre enfant a été hospitalisé à l'Hôtel-Dieu.

UN CHEVAL DE RETOUR — A une des dernières audiences du tribunal correctionnel, a comparu un vagabond mendiant, Edmond Le Moigne, arrêté pour mendicité et dont le casier judiciaire est émaillé de 64 condamnations.

Un record en son genre, quoi !

SAINT-SERVAN

Père et Fils en viennent aux mains

Une scène pénible s'est déroulée tout dernièrement à Guelmer.

Un jeune homme, Auguste Vario, s'est battu avec son père, à la suite d'une discussion très violente. Sous la violence des coups de pieds, le fils, étant à terre, perdit connaissance, ce qui n'empêcha nullement le père de continuer à frapper.

La gendarmerie a ouvert une enquête.

Tentative de vol de planches

Un individu, amputé d'une jambe, était surpris aux Quatre-Pavillons dérobant des planches appartenant à la Société des Scieries de la Manche.

Interpellé et se voyant découvert, l'homme abandonna son butin et disparut dans la nuit en insultant copieusement celui qui l'avait dérangé.

Les gendarmes, mis au courant, ne tardèrent pas à découvrir ce malfaiteur, le trop connu Gaston Jouanin, plusieurs fois condamné.

PARAMÉ

On découvre un noyé sur la plage

On a trouvé à Rochebonne le corps d'un homme paraissant âgé de 70 ans, étranger au pays.

Les constatations faites par M. le commissaire de police de Paramé éludent toute hypothèse de crime.

Le noyé était porteur d'une somme de 105 francs, mais n'avait aucun papier d'identité.

Le cadavre a été porté au dépôt mortuaire du cimetière.

ESCROQUERIE. — La police a opéré à l'arrestation d'une femme Juliette Keinhart, 49 ans, originaire d'Azay-le-Perron (Indre), qui avait escroqué un coupon d'étoffe chez un commerçant de la ville.

Cette femme, déjà condamnée plusieurs fois, a été conduite au parquet et écrouée.

DINAN

Une auto qui fait des siennes

MM. Barbier et Tonnel, garagistes, avaient laissé leur voiture devant leur magasin, sis rue Thiers, en face de la porte. Pour une cause inconnue, la voiture partit seule et, prenant de la vitesse par suite de la déclivité du terrain, descendit la rue, monta sur le trottoir et alla buter dans le magasin d'exposition de ses propriétaires.

Les dégâts sont importants mais couverts par l'assurance.

CANCALE

UNE CHARRETTE CONTRE UN TRAMWAY

Alors qu'il venait de livrer ses pommes de terre, M. Gouriou, cultivateur au village de la Basse-Cancale, est allé se jeter, avec sa charrette, à la hauteur du cimetière de Paramé. Le wagon de première classe fut quelque peu endommagé, mais heureusement aucun voyageur ne fut blessé; quant à la charrette, elle eut ses deux brancards brisés.

Cancale s'embellit

On procède actuellement à la réfection et au goudronnage des principales rues du Centre et de la rue du Port.

PLEURTUIT

SANS CARNET. — André Chalopin, manœuvre, sans domicile fixe et n'étant pas possesseur du carnet anthropométrique obligatoire, a été arrêté par les gendarmes.

REGION DE FECAMP

FÉCAMP

NÉCROLOGIE. — Nous apprenons avec un sentiment de profonde tristesse, la mort de M. Jean Savalle, fils de M. Savalle et de Mme, décédé à l'âge de 23 ans, des suites d'une maladie qui, depuis quelque temps déjà, ne laissait plus d'espoir.

Jeune homme aimable, tous ceux qui l'ont connu, conserveront de lui le souvenir d'une âme très droite, que Dieu a cueilli au printemps de la vie.

Une jeune fille qui se distingue

Elle avait besoin d'argent et pour en avoir elle fit des faux et en use avec succès. Elle se présenta à la Société de la «Morue Française» et demanda de lui accorder un demi mois du salaire au compte de M. Daussy, marin actuellement sur les bancs de Terre-Neuve, à bord de l'*Avant-Garde*.

Pour justifier sa demande, elle présentait une lettre écrite au crayon, qu'elle tenait, disait-elle, de la main de Mme Daussy, mère du marin en question.

Grande fut la surprise de Mme Daussy, quand elle se présenta pour toucher le salaire de son fils. Après explication, la «Morue Française» porta plainte, la gendarmerie enquêta et découvrit qu'un fait analogue s'était produit à la «Pêcherie de Fécamp». La jeune fille, toujours au moyen d'une lettre, s'était fait payer 100 francs sur le salaire d'un homme de l'équipage du *Cap Fagnet*.

La délinquante ne tarda pas à être pincée, c'est une demoiselle d'Yport Marguerite Legros, qui reconnaît d'ailleurs avoir touché 350 francs au moyen de lettres dont elle était l'auteur.

Elle sera poursuivie pour escroquerie, faux, et usage de faux.

ACCIDENT. — M. François Marécal âgé de 67 ans, revenait de chercher un tombeau de galets sur la plage et marchait à coté de son cheval lorsque, par suite d'un faux pas, il tomba sous une des roues de sa voiture qui lui passa sur la jambe droite.

M. Marécal fut aussitôt transporté en automobile à l'hôpital où l'amputation de la jambe fut jugée nécessaire.

M. Marécal est père de 5 enfants et domicilié à la Rouge.

Pour les Capitaines au long-cours

Le Ministre des Travaux Publics a soumis à la signature du Président de la République un décret aux termes duquel la navigation effectuée en qualité de second ou de lieutenant sur les navires armés aux grandes pêches, est admise seulement pour la durée de sa moitié effectuée dans le décompte des 24 mois de fonctions d'officiers prévus, sans d'ailleurs pouvoir, en aucun cas, figurer dans ce décompte pour plus de 6 mois, si elle est accomplie à bord des chalutiers à vapeur.

Cette différence de décompte provient de ce que les voiliers quittent peu les lieux de pêche, alors que les chalutiers à vapeur se déplacent et ont souvent l'occasion d'effectuer plusieurs traversées aller et retour dans la saison des grandes pêches.

LE HAVRE

ACCIDENT MORTEL. — Renversé par une automobile dans la rue Guilleminard, à l'intersection du boulevard Albert 1^{er}, M. Jacques Brettemayer, comédien de la Banque de France, meurt des suites de sa blessure.

M. Brettemayer, tamponné par la voiture d'un débitant de Saint-Quentin, fut projeté à 4 ou 5 mètres en avant de l'auto qui continua sa route, ne s'arrêtant qu'à une centaine de mètres plus loin.

L'infortunée victime fut transportée sans connaissance à l'hôpital Pasteur, où le médecin de service constata diverses blessures, puis une fracture du crâne. M. Brettemayer est décédé malgré tous les soins qui lui furent prodigés, il n'était au Havre que depuis le 20 Juin dernier.

DÉPART DU «POURQUOI-PAS»

Le trois-mâts «Pourquoi-Pas», réparé, a quitté Cherbourg pour Saint-Servan, où il prendra à son bord le Docteur Charcot et ses compagnons en vue de la mission estivale que le yacht doit entreprendre dans la mer du Nord et au nord des îles Ferroë. Il est probable que le navire ira aussi en Belgique.

AVIS AUX NAVIGATEURS

Depuis Août l'année dernière, un phare Hertzien est monté à Galantry dans le même bâtiment que la sirène qui, pour le moment, ne fonctionne plus.

Position exacte du radio-phare 46° 45' 39" lat. N. et 56° 9' 22" long. W. Grenv.

En temps de brume ce phare émet d'une façon permanente le signal caractéristique de - H - Y - R - suivi d'une série de 20 traits sur onde de 850 mètres.

Tant que la sirène ne fonctionnera pas, un coup de canon sera tiré toutes les trente minutes.

Bouées à sifflet. — Des bouées à sifflet sont mouillées, l'une à 600 mètres à l'Est de l'*Enfant perdu*, dont la grande base sonore est ouverte à 268°, et la position exacte 46° 46' 52" lat. N. et 56° 6' 26" de long. W. Grenv.; la seconde est mouillée à 300 mètres dans le Sud de la *Marne* par 46° 43' 4" lat. N. et 56° 13' 36" de long. W. Grenv.

Une bouée à fuseau, sans sifflet, est mouillée dans le Sud-Sud-Est de la base *Beliveau* par 47° 2' 5" de lat. N. et 56° 14' 38" de long. W. Grenv.

Ces différentes bouées sont relevées en hiver, de Décembre à Mai.

Pointe Plate. — Le feu tournant de la pointe plate est rendu immobile depuis Octobre dernier, ce feu fixe se divise aujourd'hui en deux secteurs, l'un blanc, l'autre rouge, le secteur rouge couvrant la côte sur une ligne partant du phare et passant à environ un mille à l'Ouest des *vieux marins*.

Par temps de brume, un coup de canon y est tiré toutes les 20 minutes quand la sirène ne fonctionne pas.

LAVEZ-VOUS

et

N'oubliez pas

que

si l'eau douce est rare

Le SAVON

SPÉCIAL

pour

I'EAU de MER

est abondant

sur le Navire-Hôpital

L'Imprimeur-Gérant : H. PAUL